

**Laboratoire expérimental D.E.S.** **Femmes**

**(Droit Expression Soins Femmes) :**

**pour une mise en œuvre concrète du Protocole d’Istanbul relatif aux victimes de tortures**

1. **Contexte du projet**

Les femmes représentent 48%[[1]](#footnote-1) des migrants dans le monde, et en France, 33%[[2]](#footnote-2) des personnes qui sollicitent une protection au titre de l’asile. Si les femmes sont, au même titre que les hommes victimes de tortures et de traitements inhumains et dégradants inhérents aux situations de troubles géopolitiques, elles subissent également des **violences spécifiques** dans le champ privé comme dans le champ social : mariage forcé[[3]](#footnote-3), mutilations génitales[[4]](#footnote-4), violences conjugales ou familiales[[5]](#footnote-5), exploitation sexuelle, traite[[6]](#footnote-6) et esclavage domestique.

Les violences dont les femmes sont victimes traversent tous les espaces de l’exil :

* **Violences au pays d’origine**, qui peuvent être le déclencheur de l’exil.
* **Violences durant le voyage migratoire**: les violences sexuelles sont souvent le « supplément en nature » à payer pour la traversée, avec parfois des violences subies publiquement, ce qui en augmente la portée sociale et vient ajouter l’exclusion du déshonneur à la persécution. Aucune perspective de réparation n’existe concernant les violences du voyage, qui demeurent trop souvent indicibles.
* **Violences dans le pays d’accueil**: les violences au pays et durant le voyage peuvent générer un état d’anéantissement. La grande précarité dans laquelle vivent de nombreuses femmes exilées, l’isolement, et les conditions d’hébergement collectifs difficiles rendent les femmes vulnérables et peuvent générer de nouvelles violences : intrafamiliales ou extérieures.
1. **Projet DES Femmes**

L’expérimentation DES Femmes s’appuie sur la méthodologie et les préconisations développées dans le **Protocole d’Istanbul de 1999**[[7]](#footnote-7), intégré à la directive européenne 2013/32 relative aux procédures d’asile. Elle en élargit la portée aux violences subies durant le voyage et sur le sol du pays de refuge.

Elle fonde également son action sur la **considération des femmes**, au sens développé par Marielle Marcé dans son livre « *Sidérer, considérer Migrants en France, 2017* »[[8]](#footnote-8) :

« *Considérer, en effet, c’est regarder attentivement, avoir des égards, faire attention, tenir compte, ménager avant d’agir et pour agir ; c’est le mot du « prendre en estime », du « faire cas de », mais aussi du jugement, du droit, de la pesée, du scrutin. C’est un mot de la perception et de la justice, de l’attention et du droit. Il désigne cette disposition où se conjuguent le regard (l’examen par les yeux ou la pensée) et l’égard, le scrupule, l’accueil sérieux de ce que l’on doit faire effort pour garder sous les yeux…*» (p.26)

Relire dans une forme d’équité des vies abimées pour mieux les reconnaître et leur redonner une dimension plurielle, n’être pas seulement une femme victime mais une femme en renaissance, douée de talents et de compétences, qui pourront d’autant mieux émerger que les violences auront été reconnues et donc dans une certaine mesure « réparées ». Telle est la philosophie du projet.

Autour des femmes, comme autant de moyens d’action et de réparation, l’expérimentation développe trois champs d’action concomitants :

* **Le droit :** dès l’entrée sur le territoire d’accueil, il convient d’entreprendre des démarches pour se voir reconnaître une protection. Ses démarches sont difficiles car elles impliquent de relire et de dire son histoire avant que le soin n’ait pu intervenir, réparer. S’appuyant sur le Protocole d’Istanbul tout en tenant compte des délais légaux, l’expérimentation propose **un accompagnement socio-juridique** pour permettre à chacune d’être un sujet de droit. L’aide inclut la rédaction du dossier d’asile (OFPRA et CNDA le cas échéant), son suivi, la préparation à l’entretien, la mise en lien avec un avocat spécialisé associé au projet, la rédaction du recours le cas échéant, et d’autres demandes relatives au séjour si nécessaire.
* **L’expression :** afin de ne pas limiter le « dire » à la rédaction d’actes administratifs, l’expérimentation se construit également avec des artistes pour permettre aux femmes de mettre en mots ou en gestes leur histoire dans sa complexité, d’en porter témoignage autrement que dans le récit circonstancié à l’OFPRA et de rendre ainsi dicible l’indicible, de le transmettre aux « survivants », notamment les enfants, et plus largement de contribuer ainsi à enrichir le débat public. Ce volet prendra la forme **d’ateliers collectifs permettant de combattre l’isolement**, de travailler dans une langue commune, le français, et **d’universaliser l’expérience personnelle à travers une expression collective**.
* **Le soin :** l’accès aux soins est garanti aux demandeurs d’asile dès lors qu’il se manifeste comme tel. Le soin demeure cependant distinct du droit et il convient ici de faire coïncider les temps du soin et du droit, de promouvoir une approche pluridisciplinaire. Le projet propose d’associer les acteurs traditionnels du soin et de travailler avec eux dans l’**interdisciplinarité** évoquée ci-dessus pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences dans le droit commun. Il ouvre également la **possibilité de soins qui aujourd’hui n’entrent pas dans l’offre du droit commun** et sont donc inaccessibles aux personnes en situation de précarité économique : EMDR, méditation de pleine conscience, ostéopathie, TIPI, médecine chinoise…

Le projet D.E.S. Femmes s’inscrit dans une démarche innovante en réunissant une équipe pluridisciplinaire qui interagit en concertation permanente, et d’autre part en proposant un accompagnement qui se définit à partir des besoins exprimés par la personne et non en fonction d’un dispositif. Cette expérimentation se veut complémentaire aux dispositifs existants, qui sont par ailleurs largement saturés.

L’expérimentation est adossée à une **étude action** conduite par des chercheurs de disciplines différentes. L’étude action donnera lieu à une publication permettant de partager le bilan de l’expérience et en cas de résultats concluants d’envisager son extension géographique.

Une seconde phase sera engagée en cas de résultats positifs, incluant un projet d’hébergement des femmes accompagnées.

L’expérimentation se déroulera sur une période de 24 mois, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

1. **Public cible**

L’expérimentation s’adresse à des femmes en exil résidant sur le département du Rhône. L’accompagnement de 10 à 15 femmes est prévu sur chacune des années de l’expérimentation. Le nombre de femmes accompagnées en année 2 pourra être revu en fonction des constats tirés de la première année et des moyens du projet.

1. **Lieu**

L’expérimentation se déroulera dans les locaux de l’association PasserElles Buissonnières à l’initiative du projet. Certaines propositions seront délocalisées dans les locaux des partenaires à l’expérimentation afin de ne pas enclaver les femmes accompagnées et de leur permettre ainsi, à travers ce cheminement de s’approprier le territoire sur lequel elles vivent.

1. **Partenaires**
* PASS et service de gynécologie de l’hôpital St Luc St Joseph, Lyon
* deux médecins praticiens de l’EMDR pour des séances de groupe
* une praticienne titulaire du DU de médecine, méditation et neuroscience, instructrice MBSR
* une ostéopathe,
* des avocates spécialisées en droit des étrangers
* Collectif Lieues avec une danseuse et une plasticienne
* Partenaires pressentis : médecins praticiens de médecine chinoise, psychothérapeute proposant la méthode TIPI

Projet soutenu financièrement par l’Archipel des Utopies

1. Source : ONU 2015 [↑](#footnote-ref-1)
2. In rapport d’activité OFPRA 2016 [↑](#footnote-ref-2)
3. 750 millions de femmes mariées avant leur 18 ans dans le monde selon l’ONU femmes (2016) [↑](#footnote-ref-3)
4. 200 millions de femmes excisées à travers le monde, pas moins de 30 pays concernés et une augmentation de 70 millions entre 2014 et 2016 (source UNICEF 2016) [↑](#footnote-ref-4)
5. 35% des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d’un partenaire ou des violences sexuelles (source Rapport ONU femmes 2016) [↑](#footnote-ref-5)
6. 51% des victimes de la traite sont des femmes adultes. Le pourcentage monte à 71% si l’on inclut les petites filles. Trois femmes sur 4 sont exploitées à des fins sexuelles (source ONU femmes 2016) [↑](#footnote-ref-6)
7. [http://www.refworld.org/cgi-in/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=50c83f6d2](http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=50c83f6d2) [↑](#footnote-ref-7)
8. MARCE Marielle, *Sidérer, considérer Migrants en France, 2017*, Verdier, août 2017 [↑](#footnote-ref-8)